



Pour cause de congés, le secrétariat sera ouvert seulement de 16h à 18h aux jours suivants :

- Mercredi 21 juin.
- Lundi 26 juin.
- Mercredi 28 juin

Retour à la normale le 3 juillet.

Dans ce numéro...

Un peu de nature... 1

Histoire du Calvaire de Chauenne, Manger local, et de saison, Protections hivernales 2

Programme d'aide à l'amélioration énergétique des logements, Tournoi de foot à Noironte 3

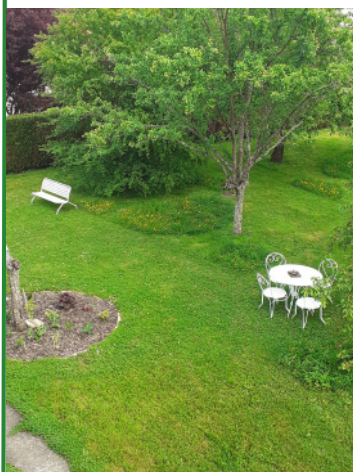
Manifestations du comité des fêtes 4



Un peu de nature...

Qu'est-ce que la tonte raisonnée ou la tonte différenciée ?

La tonte raisonnée ou différenciée est l'action de laisser la pelouse (ou une partie) à l'état sauvage dans le but de favoriser la biodiversité. Une tonte fréquente, ainsi que le désherbage, apportent un aspect esthétique à l'extérieur, mais ne favorisent ni la faune ni la flore. L'herbe courte a une conséquence directe sur les plantes ainsi que les fleurs, qui ne peuvent pas se développer convenablement et fleurir ; la pollinisation se retrouve limitée et met en danger la diversité des plantes. Une répercussion directe sur la pelouse qui se transforme en désert écologique et devient néfaste pour les insectes et les animaux qui finissent par se raréfier. Ainsi, adopter une tonte raisonnée autorise la nature à prospérer et permet de varier les espèces.



Cependant, avec la préservation de l'environnement, de nouvelles méthodes de tonte de gazon, plus simples et plus naturelles, ont fait leur apparition comme la tonte raisonnée afin de protéger la biodiversité, mais aussi la développer. Il est donc recommandé de ne pas tondre trop ras et de laisser par exemple, des petites parties du terrain à l'état naturel.

Quelle que soit la taille de votre espace vert, il est tout à fait possible de préserver la biodiversité dans son jardin.

Quand tondre pour préserver la biodiversité ?

Il est possible de ne pas tondre de l'année afin de laisser se développer la biodiversité. Cependant, si le souhait de tondre est trop fort, « Entretien de Jardin » conseille de faucher la végétation une à deux fois par an. Cette habitude aura pour effet de préserver l'écosystème de la biodiversité de la faune et la flore. La tonte différenciée a déjà été adoptée par de nombreuses villes ou communes. Il est d'ailleurs fréquent de voir plusieurs panneaux « Tondre avec bons sens, préserver la biodiversité » dans les espaces verts. C'est avec une volonté de développer le patrimoine naturel et de faire évoluer les pratiques de jardinage, que les municipalités se tournent vers les méthodes alternatives de tonte. Il ne serait pas surprenant que toutes les villes de France mettent en place la tonte différenciée afin de préserver la nature (fleurs, plantes, animaux et autres).

Laisser en friche même une parcelle de votre jardin, aussi petite soit-elle, multiplie donc les habitats pour la faune.

Histoire du Calvaire du cimetière...



Placé dans le cimetière de Chauenne, à 12 km au nord-ouest de Besançon, ce calvaire est une œuvre rustique, dont le plus grand mérite est d'être dans le département, un des rares exemples qui ait subsisté de ces calvaires qui étaient jadis très répandus dans le territoire.

Celui-ci est particulièrement fruste, aussi bien dans sa composition que dans son exécution, mais il a du caractère. Il ne semble pas antérieur au XVI^{ème} siècle, si l'on en juge par la forme des crochets de la croix et par les vêtements des personnages qui l'ornent.

Sa base en pointe de pignon, dernière assise d'un fronton, permet de supposer que ce petit monument couronnait une chapelle ou un autre édifice funéraire.

Dans la Crucifixion qui le décore, le Christ est curieusement représenté sur une croix faite de deux croisillons de pierre terminés par de vigoureux crochets. Les mains sont énormes, la tête inclinée vers la droite, l'abdomen volumineux, les jambes grêles sans anatomie, et les deux pieds croisés réunis par un seul clou.

Quant aux deux petits personnages, vêtus de longues robes, placés de part et d'autre du Christ, dans une attitude de prière, ils représentent vraisemblablement, à droite la Vierge, la tête coiffée d'un voile, et à gauche, Saint Jean tête nue. Toutes ces figures ne manquent pas d'expression.

Les doubles croix gravées seraient le fait d'un archevêque de l'époque.

Afin de préserver ce rare et atypique calvaire, des travaux de restauration et de mise en valeur seront prochainement réalisés en liaison avec l'architecte des bâtiments de France.

Manger local et de saison...

Manger local et de saison, c'est par exemple éviter la production chauffée hors-saison (fraises, tomates...), limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport aérien, soutenir des filières économiques locales, apprendre à connaître les agriculteurs et leurs produits.

Le Grand Besançon œuvre depuis plusieurs années en faveur d'une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT), initié avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs – Belfort a pour objectif de fédérer les différents acteurs du territoire afin de favoriser une alimentation saine et accessible au plus grand nombre, en privilégiant un approvisionnement local.

Sur le territoire du Grand Besançon, plusieurs offres locales existent :

Les marchés, les points de vente à la ferme pour un échange privilégié avec l'agriculteur, dont le magasin de la pépinière du Grand Besançon « Graine de Maraîchers », à Chalezeule, les points de vente collectifs tenus par des agriculteurs, les AMAP : associations réunissant paysans et consommateurs, qui s'engagent dans la durée, pour la livraison de paniers de saison et de produits de la ferme. Ils décident collectivement des conditions d'achat et assurent une rémunération équitable, les systèmes de commande par internet avec ou sans intermédiaire de vente.

Pour trouver d'autres contacts et horaires de lieux de vente : Consultez les sites jeuxdulocalbfc.fr ou l'[annuaire bio de ma région](#).



Protection hivernale à enlever...

Suite au communiqué de presse invitant les usagers à protéger leur compteur d'eau contre le gel diffusé cet hiver, la Direction Eau et Assainissement vous invite désormais à les découvrir afin de faciliter leur accès pour la relève et d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Selon le règlement du service de l'eau potable, le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire) ; ce qui implique de s'y attarder au changement de saison été et hiver.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que la consommation d'eau est une préoccupation que tout le monde doit partager, l'eau est une ressource précieuse qui se fait rare, ne la gaspillons pas.

Programme d'aide à l'amélioration énergétique des logements...



Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous souhaitez rénover votre logement ? Le Grand Besançon vous propose 2 dispositifs d'aides financières pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique de votre logement.

Isolation de la toiture, des murs, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage... Améliorer l'efficacité énergétique de son logement, c'est réaliser des

économies durables et réduire ses factures, c'est vivre dans un environnement plus sain et plus confortable et c'est aussi augmenter la valeur patrimoniale de son bien !

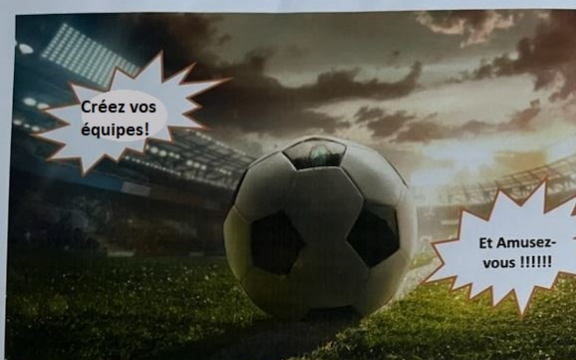
Pour inciter le plus grand nombre de ménages à entreprendre des travaux de rénovation dans leur logement, le Grand Besançon a renforcé son programme d'aide avec la prise en charge à hauteur de 80 ou 90% d'un accompagnement administratif et technique complet ainsi que la mise en place de 2 dispositifs distincts : l'aide « AAPEL » (Aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements) et la prime « PAMELA » (Prime à l'amélioration énergétique des logements anciens).

Pour en savoir plus: site <https://www.grandbesancon.fr>

Onglets: ▶ Accueil ▶ Mes démarches ▶ Logement/Habitat ▶ Programme d'aide à l'amélioration énergétique des logements

Tournoi de foot à Noironte...

DIMANCHE 11 JUIN - Rendez-vous à 9h STADE DE NOIRONTE



TOURNOI DE FOOTBALL A 6

Equipes mélangées Adultes - Enfants ou Mixtes

Familles et Amis sont les bienvenus !!!!!!!!!!!!!!!

Barbecue
Sandwichs



Buvette

Inscription tournoi inter-génération à NOIRONTE le **Dimanche 11 juin 2023 à partir de 9h**

INSCRIPTIONS A ENVOYER IMPERATIVEMENT **AVANT LE 5 JUIN 2023** à

Julien ROY

20 C rue de Chirey

25170 NOIRONTE

En mentionnant les informations suivantes:

- Si joueur seul : NOM et TELEPHONE
- Si équipe complète : NOM DE L'EQUIPE + NOM DU CAPITAINE + TELEPHONE

Venez nombreux passer un bon moment et soutenir les équipes !

Petite restauration et buvette!

Le frelon asiatique ...

Que faire en cas de suspicion de la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid occupé ?

Réalisez le signalement sur le site lefrelon.com. Cliquez sur l'adresse du site

Envoyez un mail à : signalement@fredonbfc.fr,

En cas de découverte, merci de contacter : **M. Yves GRILLET—03.81.58.03.21**



Manifestations du comité des fêtes...

Retour sur la RANDO du 30 Avril

C'est plus d'une centaine de randonneurs qui est venue arpenter les chemins et sentiers de Chauenne, Moncley, Les Auxons, et Pelousey, suivant le parcours préparé par Dédé. Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont contribué à marquer, surveiller, monter, démonter, découper, distribuer, placarder, etc.. pour que cette aventure RANDO 2023 soit une réussite. Les retours positifs des randonneurs, tant Chauennois que d'autres horizons, nous encourage à renouveler l'opération l'an prochain.



Manifestations à venir

VIDE-GRENIERS le dimanche 11 Juin

RDV dans la Grande Rue, de l'abri-bus au carrefour avec la Rue des Barrots pour l'édition 2023.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site de la commune de Chauenne. Réservez votre place pour 2,5€ le mètre linéaire avant le 6 Juin. Le comité des fêtes remercie d'avance les riverains pour leur compréhension et l'attention qu'ils porteront à ne pas stationner leur véhicule dans la rue lors cette journée. En effet le stationnement et la circulation y seront malheureusement impossible toute la journée.

Venez nombreux rendre visite aux exposants, puis vous restaurer ou vous désaltérer à la buvette :) Cette manifestation est la plus importante source de bénéfices qui nous permet par la suite de financer d'autres manifestations, telles que la sortie NIGLOLAND ou un goûter de Noël. Merci d'avance pour votre participation.

FETE de la MUSIQUE, samedi 24 Juin, à partir de 18H.

Au programme cette année, l'ensemble SWING A SONG, les élèves de l'atelier vocal CAMELON SPIE animé à Chauenne et à Besançon par Mme Valérie PAGE, une SCENE OUVERTE pour ceux qui veulent partager leur joie de jouer d'un instrument ou de chanter, et des reprises par CODE JAVA auxquelles vous ne pourrez pas résister.

Le comité des fêtes remercie la paroisse NOTRE DAME DES VIGNES qui nous ouvre les portes de l'église à cette occasion. Une envie de grignoter sur place : pas de souci, on a tout prévu ! Soirée festive en perspective !!!!!

Sortie NIGLOLAND le dimanche 2 Juillet

Départ devant l'école à 7H et retour pour 22H30.

Tarifs : 32€ pour tous Chauennois de plus de 1 mètre, 5€ pour les Chauennois de moins de 1 mètre, et 50€ pour les extérieurs. Les Chauennois de 10 à 20 ans qui souhaiteraient bénéficier d'un tarif préférentiel sont invités à nous contacter au 07.68.11.25.72.

Il faut vous inscrire rapidement car "les 59 premiers inscrits seront retenus, les suivants seront prévenus".

Le bulletin d'inscription a été déposé dans vos boîtes aux lettres. (Contact: 07.68.11.25.72.) Osez l'Aventure ! Osez Nigloland !

Rentrée 2023

Comme en 2021 et en 2022, et grâce à la coopération de la mairie de Chauenne, le comité des fêtes renouvelle sa confiance à Mme Valérie PAGE pour animer l'atelier vocal CAMELEON SPIE. Son but est de vous faire connaître et travailler votre voix, chanter, parler en public, ... L'atelier a lieu à Chauenne un vendredi par mois d'octobre à juin, de 19H15 à 21H15.

Renseignements et inscriptions : 06.03.36.13.93 – comitedesfetes.chaucenne@wanadoo.fr

Le comité des fêtes se réjouit d'avance de vous rencontrer lors des prochaines manifestations.

Des idées ? L'envie de nous donner un coup de main ? de nous rencontrer ? de passer un moment convivial ? Contactez nous au 07.68.11.25.72 ou comitedesfetes.chaucenne@wanadoo.fr

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chaucenne.org/>

Mairie de Chauenne - 21, grande rue 25170 Chauenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • www.chaucenne.org

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h